

**RECONSTRUCTION DU PONT DE TERREBONNE SUR LA ROUTE 125
AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE DES MILLE ÎLES**

Étude d'impact sur l'environnement



Addenda au document

Réponses aux questions et commentaires émis par le MDDEP dans le cadre de l'analyse de recevabilité

Question

« À la section 5.2.3.1 concernant la qualité de l'eau et des sédiments dans la phase construction, le promoteur signale une problématique d'érosion liée à l'augmentation de la vitesse d'écoulement sur la rive sud en aval de la zone des travaux. Le promoteur ajoute : « Une surveillance particulière de ce secteur, voire l'ajout d'une protection avant le début des travaux, devra être réalisée afin de minimiser l'impact. » Afin d'éviter tout danger de glissement ou de décrochage de terrain, el promoteur peut-il s'engager à stabiliser le talus avant de procéder à la pose de batardeaux? »

Réponse

À ce stade-ci, le Ministère n'est pas en mesure de confirmer qu'il interviendra avant la mise en place des batardeaux. La problématique d'érosion concerne la mise en place du batardeau nord qui sera construit en 2007. Dans un premier temps, au cours des mois de mai ou de juin 2006 et 2007, les spécialistes du Ministère effectueront une vérification de la stabilité de la berge et de la granulométrie à la base du talus suite aux crues printanières et à la réalisation de la première phase (batardeau sud, à l'automne 2006). S'il s'avère qu'il y a un risque de glissement, les travaux préventifs seront réalisés en juillet 2007, avant la mise en place du batardeau nord, s'il n'y a pas de risque significatif, le secteur sera sous surveillance afin de suivre l'évolution des processus d'érosion. Signalons que si les travaux ne débutent qu'en 2007, les travaux débiteront alors du côté de Terrebonne (batardeau nord).